

Règles de vie du collège – Année scolaire 2021-2022

L'école est un espace commun où chacun a sa place et évolue dans le respect de soi et des autres. Tout le monde participe au bon fonctionnement du collège en s'entraidant.

Comportement :

1. Je donne le meilleur de moi-même, afin de réussir ma scolarité. Je fais mon travail personnel, y compris mes devoirs à domicile, de manière régulière, sérieuse et complète. Je demande de l'aide, si j'en ai besoin.
2. Mon attitude et mon langage sont adaptés à la situation scolaire dans laquelle je me trouve. Tant à l'oral qu'à l'écrit, je m'exprime avec correction et politesse. Chacun doit se sentir respecté.
3. Quand il y a désaccord avec un camarade, je cherche à trouver un terrain d'entente par le dialogue. En cas de conflit, je m'emploie à le résoudre de manière non violente. Si besoin, je demande de l'aide à mon maître de classe ou au médiateur scolaire.
4. Je ne détiens ou ne consomme ni tabac, ni alcool, ni stupéfiants, ni aucune autre substance illicite (RLEO art. 102)

Tenue vestimentaire et objets personnels :

5. Pour venir à l'école, ma tenue vestimentaire doit être décente (*ventre non visible*), adaptée à la vie scolaire et exempte de tout signe (image, dessin, etc.) jugé inadapté par les enseignants ou la Direction. Les habits de sport sont réservés aux cours d'EPH. En entrant dans les bâtiments scolaires, j'enlève mon bonnet, ma casquette ou ma capuche.
6. Avant d'entrer dans le bâtiment scolaire, j'éteins mon téléphone portable, ou tout autre dispositif numérique personnel, et le rends invisible. Je ne peux l'utiliser que durant la pause de midi au restaurant scolaire et dans le préau extérieur, sans diffusion externe du son.
7. Je n'apporte à l'école aucun objet dangereux ou susceptible de porter atteinte à la dignité d'autrui ou de perturber l'enseignement (LEO art. 119).
8. Quand mon téléphone portable ou tout autre objet m'est confisqué dans le cadre scolaire, il est déposé au secrétariat. Un courrier est envoyé à mes parents qui se déplacent à l'école, munis de ladite lettre, pour le récupérer. Le délai de confiscation peut durer jusqu'à une semaine (RLEO art. 103).

Matériel scolaire et personnel :

9. Mon agenda scolaire est un document officiel dont je prends le plus grand soin. Les annotations personnelles, les tags en tout genre et les images inconvenantes n'y ont pas leur place. Je le prends à chaque cours et le tiens à disposition de mes enseignants. Je le fais signer par un de mes parents ou leur représentant légal, pour le lundi.
10. Chaque année, certains livres me sont prêtés par l'école et je dois les conserver en bon état. Je n'écris pas, même au crayon, dans ces ouvrages qui ne m'appartiennent pas. En cas de perte, de vol ou de manque de soin, je devrai payer l'achat de leur renouvellement pour les élèves suivants (RLEO art. 101).

J'utilise le matériel scolaire que je reçois ou que le maître me demande d'employer (calculatrice, plume, etc.).

11. Je ne touche, en aucun cas, le matériel informatique et technique qui se trouve dans les classes, sans que le maître me le demande.
12. Mon casier personnel du rez-de-chaussée est placé sous ma propre responsabilité durant toute l'année scolaire. J'y dépose notamment mes affaires de gym. Je le ferme toujours avec un cadenas et je le vide en fin d'année scolaire pour le nettoyage.

Bâtiments et préaux scolaires :

13. En arrivant à l'école, je gare mon vélo ou vélomoteur aux endroits prévus à cet effet et je le cadenasse. Les couverts à vélos ne font pas partie du préau scolaire et les élèves ne sont pas autorisés à y rester. Quand je reprends mon véhicule, j'en contrôle le bon fonctionnement (freins, roues, lumières) pour éviter tout accident sur le chemin de l'école.
14. À l'intérieur des bâtiments, je marche et parle calmement. Je peux m'asseoir à des endroits appropriés qui n'obstruent pas le passage. Quand un adulte m'adresse la parole, je me lève et je vais vers lui pour l'écouter.
15. Je dépose mes déchets dans une poubelle et je nettoie si je saisis quelque chose. Si besoin, je m'adresse au personnel d'intendance ou à un maître pour trouver une solution à mon problème. Je participe aux tâches qui sont dévolues aux élèves dans le cadre de la classe ou du collège.
16. Durant les récréations, je sors pour prendre l'air. S'il pleut, je peux me tenir au rez-de-chaussée du bâtiment (uniquement).
17. A la pause de midi, après avoir mangé, je peux rester au rez-de-chaussée, notamment si la météo n'est pas favorable, mais à condition d'être calme.
18. Je n'utilise ni trottinette ni planche à roulette dans le préau, durant les récréations et les pauses de midi. Dans les couloirs, je porte mon moyen de locomotion à la main et je le range dans mon casier. Des parcs à trottinettes sont à disposition, côté jura.
19. Je joue au ballon uniquement sur les terrains situés dans le périmètre scolaire (terrains de sport asphaltés et terrain de basket synthétique, réservé à ce sport). Ce dernier n'est pas utilisable durant la pause de midi, afin de ne pas déranger les classes qui sont en cours.

- **Moi, élève, je m'engage à respecter les présentes règles de vie dont la finalité est que chacun puisse passer une année scolaire sereine et agréable.**
- **Nous, ses parents ou représentant légal, avons pris connaissance des règles de vie que notre enfant doit respecter durant cette année scolaire.**

Signature de l'élève : _____ et des parents : _____

Feuille à plier en deux et à coller dans l'agenda (page 10).